

Communication de la plateforme ivoirienne pour le cacao durable relative à la note du Conseil du Café Cacao sur la question du « *surpaiement* » du cacao à l'entrée des usines

15 mars 2024 – pour diffusion immédiate

La Plateforme Ivoirienne pour le Cacao Durable (PICD) a pris connaissance le mercredi 13 mars 2024 de la « note à l'attention des exportateurs, transformateurs, sociétés coopératives et acheteurs de cacao » publiée par le Conseil du Café Cacao. Dans cette note, l'autorité de régulation de la filière, après avoir constaté « depuis un certain temps que des exportateurs agréés pratiquent « **un surpaiement** » du cacao à l'entrée de leurs usines », rappelle que cette pratique « est interdite ». En outre, le Conseil menace les contrevenants de sanctions conformément à la réglementation.

Les organisations de la société civile et les sociétés coopératives membres de la PICD s'étonnent de cette prise de position du Conseil du Café Cacao. En effet, lors des récentes campagnes 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, la tendance était à **la mévente** du cacao. Face à cette situation difficile, de nombreuses sociétés coopératives ont dû vendre à perte, c'est-à-dire en dessous du prix à l'usine, leurs stocks de cacao.

Les sociétés coopératives et les productrices et producteurs ont supporté seuls, comme souvent, ce vent défavorable avec tous les préjudices, notamment d'énormes dettes pour les sociétés coopératives dont certaines peinent à s'en remettre et d'autres ont dû simplement cesser d'exister.

La PICD appelle donc le Conseil du Café Cacao à ne pas empêcher les productrices et producteurs et les sociétés coopératives de profiter pour une fois, des fruits de leur dur labeur en raison d'une situation favorable. D'autant plus que malgré le prix d'achat bord champ du cacao pour la campagne 2023-2024, fixé à 1000 FCFA, le cacao est acheté depuis plusieurs mois par les sociétés coopératives à un prix allant de 1300 à 1500 FCFA voire plus dans certaines localités. De fait, « **le surpaiement** » dont se fait l'écho le régulateur à l'entrée à l'usine se pratique jusqu'au bord champ. Autrement dit, les productrices et producteurs bénéficient de cette situation.

Pour les ONG et coopératives membres de la PICD, il s'agit donc d'une bonne nouvelle. Elle permet aux productrices et producteurs et aux sociétés coopératives d'avoir un meilleur prix et de profiter de l'évolution du prix du cacao sur le marché mondial. En effet, les productrices et producteurs en Côte d'Ivoire suivent chaque jour l'évolution du prix du cacao sur le marché mondial. Ils constatent que dans plusieurs pays, les productrices et producteurs du cacao profitent directement des prix du marché mondial. Il est difficilement compréhensible que les productrices et les producteurs et les sociétés coopératives ne bénéficient pas de la situation actuelle sous prétexte d'un mécanisme qui montre clairement des faiblesses, comme le prouve la note du régulateur de la filière.

C'est pour cette raison que la PICD saisit cette occasion pour demander aux autorités, l'ouverture d'un espace de discussion sur le mécanisme de commercialisation du cacao. Elle estime que la situation actuelle doit être une opportunité pour le Conseil du Café Cacao, en collaboration avec l'ensemble des acteurs, d'engager des réflexions en vue d'une réforme en profondeur de ce mécanisme.

La plateforme Ivoirienne pour le Cacao Durable réitère sa disponibilité à travailler avec les autorités pour l'amélioration des conditions de vie des productrices et producteurs et pour un mouvement coopératif mieux structuré en vue d'un cacao durable en Côte d'Ivoire.

Contact presse

Pauline ZEI : 0101044644 / Bakary TRAORE : 0749102193

La plateforme ivoirienne pour le cacao durable est un réseau d'organisation de producteurs agricoles et de la société civile. Contact :
Téléphone : (225) 27 22 50 40 72 ou info@plateformecacao.org
Plus d'information : www.plateformecacao.org